

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° V-3 21SGADL0140

SEANCE DU
1 JUILLET 2021

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de conseillers présents : 57
Date de convocation : 25 juin 2021
Date d'affichage : 2 juillet 2021

OBJET : SPL Sud Bourgogne Aménagement - Présentation du rapport 2019- 2020

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 70
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 70
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers :
<ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 13 • n'ayant pas donné pouvoir : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 01 juillet à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Centre Technique Sud - 4 Boulevard Sainte-Barbe ZI La Saule - 71230 Saint-Vallier, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain BALLOT - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHE

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Sébastien CIRON - M. Gilbert COULON - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Amélie GHULAM NABI - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Didier LAUBERAT - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Laurent SELVEZ - M. Noël VALETTE -

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Thierry BUISSON
Mme PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU)
M. LANDRE (pouvoir à Mme Marie MORAND)
M. LAGRANGE (pouvoir à Mme Monique LODDO)
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme REYES (pouvoir à Mme Evelyne COUILLEROT)
Mme PICARD (pouvoir à M. Philippe PRIET)
Mme LEBEAU (pouvoir à M. Jean-Yves VERNOCHE)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
Mme LE DAIN (pouvoir à M. Christophe DUMONT)
M. DAUMAS (pouvoir à M. Jean-Marc FRIZOT)
M. CHRISTOPHE (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Didier LAUBERAT



Vu l'article L.1524-5 alinéa 14 du Code général des collectivités territoriales relatif à la présentation du rapport écrit de la SEM aux organes délibérants des collectivités et des groupements d'actionnaires,

Vu l'article L.1531-1 du Code général des collectivités territoriales relatif aux SPL soumises à l'obligation de présentation du rapport écrit aux organes délibérants des collectivités et des groupements prévu pour les SEM,

Vu le rapport transmis par la SPL Sud Bourgogne Aménagement,

Le rapporteur expose :

« Par délibération du 2 mai 2019, le conseil communautaire a approuvé la constitution de la Société Publique Locale (SPL) « Sud Bourgogne Aménagement ».

La SPL Sud Bourgogne Aménagement a été créée le 23 septembre 2019 par la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines, le Grand Chalon, le Département de Saône-et-Loire et le Grand Autunois Morvan.

Elle a pour objet, pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire exclusivement, d'accomplir tous actes visant à l'étude, la réalisation et la gestion :

1) D'opérations d'aménagement concourant :

- . À la mise en œuvre d'une politique de transport en commun, de mobilité, de stationnement,
- . À la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat,
- . Au maintien, à l'extension ou l'accueil des activités économiques,
- . Au développement des loisirs et du tourisme,
- . À la réalisation d'infrastructures ou d'équipements publics,
- . À la sauvegarde ou la mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti et des espaces naturels.

2) D'opérations de construction ou de réhabilitation :

La société peut intervenir sur tous immeubles, bâtiments et ouvrages de toutes natures, tant pour ce qui concerne leur construction que leur amélioration ou leur rénovation, notamment énergétique.

Le tableau ci-dessous dresse la liste des différents actionnaires de la SPL, rend compte de la répartition du capital, des actions détenues ainsi que de la répartition du nombre de sièges d'administrateurs en 2020.

Actionnaires	Capital	Nombre d'actions	Nombre d'administrateurs
CUCM	36 000 €	36 actions	3
CA du Grand Chalon	165 000 €	165 actions	13
Département de Saône-et-Loire	12 000 €	12 actions	1
CC du Grand Autunois Morvan	12 000 €	12 actions	1
TOTAL	225 000 €	225 actions	18

La ville de Montceau-les-Mines a souhaité rejoindre la SPL Sud Bourgogne Aménagement en 2021. La CUCM, par délibération du 20 mai 2021, a donc approuvé, en premier lieu, l'acquisition d'actions détenues par le Grand Chalon dans le capital de la SPL et, en second lieu, la cession d'une partie de ces actions à la ville de Montceau-les-Mines.

A l'avenir, le capital de la SPL, les actions et le nombre d'administrateurs seront donc répartis comme suit :

Actionnaires	Capital	Nombre d'actions	Nombre d'administrateurs
CUCM	48 000 €	48 actions	4
CA du Grand Chalon	141 000 €	141 actions	11
Département de Saône-et-Loire	12 000 €	12 actions	1
CC du Grand Autunois Morvan	12 000 €	12 actions	1
Ville de Montceau-les-Mines	12 000 €	12 actions	1
TOTAL	225 000 €	225 actions	18

L'article L.1524-5, alinéa 14, du Code général des collectivités territoriales précise que les organes délibérants des collectivités territoriales, et de leurs groupements actionnaires, se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration de la société d'économie mixte.

Ces dispositions sont applicables aux sociétés publiques locales.

Il ressort du rapport joint que depuis sa création le 23 septembre 2019, la SPL Sud Bourgogne Aménagement a conclu plusieurs contrats avec le Grand Chalon dont un relatif à la poursuite de l'aménagement de la zone industrielle SaôneOr.

Compte tenu de la crise sanitaire, aucun contrat n'a pu être conclu en 2020 par la SPL. De nouveaux projets ont été identifiés fin 2020 avec le Grand Chalon et le département de Saône-et-Loire.

Depuis décembre 2020, la SPL Sud Bourgogne Aménagement est membre du GIE NOVEA ce qui lui permet de proposer des prestations en matière notamment d'efficacité énergétique ou d'études de potentiel photovoltaïque.

Le rapport transmis par la SPL Sud Bourgogne Aménagement joint en annexe porte sur l'exercice 2019-2020.

Je vous remercie de bien vouloir en prendre acte. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

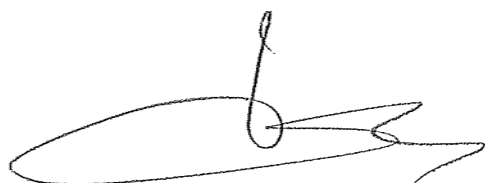
- De prendre acte du rapport de la SPL Sud Bourgogne Aménagement portant sur les exercices 2019 et 2020.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 2 juillet 2021
et publié, affiché ou notifié le 2 juillet 2021

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

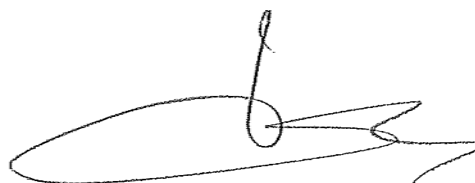
LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Claude LAGRANGE



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Claude LAGRANGE



Rapport d'activités des administrateurs de la SPL Sud Bourgogne Aménagement Exercice 2019-2020

Le présent rapport annuel, établi par les représentants de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau au conseil d'administration de la SPL Sud Bourgogne Aménagement en vue d'être présenté au Conseil Communautaire répond à l'obligation issue :

- . De l'article L. 1524-5, alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- . De l'article 5.1 du règlement intérieur de contrôle et de reporting adopté par le Conseil d'Administration de la société.

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation de la société	2
1.1	Objet social	2
1.2	Composition de l'actionnariat	2
1.3	Adoption ou modification des statuts	2
2	Gouvernance et contrôle de la société	3
2.1	Composition de la gouvernance	3
2.2	Organisation des réunions statutaires sur l'année	4
3	Activité de la société	5
3.1	Informations générales	5
3.2	Activité pour le compte du Grand Chalon	5

1 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

1.1 OBJET SOCIAL

Les statuts, adoptés lors de l'Assemblée Générale constitutive du 23 septembre 2019, déclinent l'objet social de la SPL Sud Bourgogne Aménagement comme suit :

La société a pour objet, pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire exclusivement, d'accomplir tous actes visant à l'étude, la réalisation et la gestion :

- 1) d'opérations d'aménagement concourant :
 - . à la mise en œuvre d'une politique de transport en commun, de mobilité, de stationnement,
 - . à la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat,
 - . au maintien, à l'extension ou l'accueil des activités économiques,
 - . au développement des loisirs et du tourisme,
 - . à la réalisation d'infrastructures ou d'équipements publics,
 - . à la sauvegarde ou la mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti et des espaces naturels.
- 2) d'opérations de construction ou de réhabilitation :

La société pourra intervenir sur tous immeubles, bâtiments et ouvrages de toutes natures, tant pour ce qui concerne leur construction que leur amélioration ou leur rénovation, notamment énergétique.

À cet effet, la société pourra passer toute convention appropriée, et effectuera toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'objet défini ci-dessus.

Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.

Elle exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif. Elle interviendra pour le compte de l'un de ses actionnaires dans le seul cadre des compétences de celui-ci.

1.2 COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT

Depuis la constitution de la société, l'actionnariat de la SPL Sud Bourgogne Aménagement est constitué comme suit :

Communauté d'Agglomération Le Grand Chalon	165 actions	73,33 %
Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau-les-Mines	36 actions	16,00 %
Département de Saône-et-Loire	12 actions	5,33 %
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	12 actions	5,33 %

1.3 ADOPTION OU MODIFICATION DES STATUTS

Les statuts de la SPL Sud Bourgogne Aménagement, dont le projet avait été annexés aux délibérations des actionnaires fondateurs de l'entreprise, ont été adoptés en l'état lors de l'Assemblée Générale constitutive du 23 septembre 2019. Ils n'ont fait depuis l'objet d'aucune modification.

2 GOUVERNANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

2.1 COMPOSITION DE LA GOUVERNANCE

Le Conseil d'Administration de la société est composé de 18 membres représentant les Collectivités et EPCI actionnaires, au prorata des parts sociales détenues par chaque actionnaire. Ainsi, depuis la création de la société, le Conseil d'Administration est composé de 13 représentants du Grand Chalon, 3 représentants de la CUCM, 1 représentant du Grand Autunois Morvan et 1 représentant du Département de Saône-et-Loire.

Des élections locales ayant été tenues en 2020, la composition du CA a évolué comme suit au cours de l'année écoulée :

Actionnaire	Représentants au CA du 23 septembre 2019 au 22 septembre 2020	Représentants au CA depuis le 22 septembre 2020
Grand Chalon	M. Sébastien MARTIN M. Dominique JUILLOT M. Landry LEONARD M. Eric MERMET M. Joël LEFEVRE M. Fabrice RIGNON M ^{me} Juliette METENIER-DUPONT M ^{me} Annie LOMBARD M. John GUIGUE M. Francis DEBRAS M ^{me} Sylvie TRAPON M ^{me} Nathalie LEBLANC M. Jean-Noël DESPOCQ	M. Sébastien MARTIN M. Dominique JUILLOT M ^{me} Florence PLISSONNIER M. Daniel LERICHE M. Sébastien RAGOT M ^{me} Dominique ROUGERON M ^{me} Françoise CHAINARD M. Paul THEBAULT M ^{me} Joëlle SCHWOB M. Raymond BURDIN M. Guillaume THIEBAUT M ^{me} Nathalie LEBLANC M ^{me} Christine LOUVEL
Communauté Urbaine Creusot-Montceau	M ^{me} Evelyne COUILLEROT M. Jean-Claude LAGRANGE M ^{me} Marie-Claude JARROT	M ^{me} Evelyne COUILLEROT M. Jean-Claude LAGRANGE M ^{me} Marie-Claude JARROT
Grand Autunois Morvan	M. Emile LECONTE	M. Emile LECONTE
Département de Saône-et-Loire	M. Anthony VADOT	M. Anthony VADOT

Le Conseil d'Administration, dans sa séance inaugurale du 23 septembre 2019, a nommé Le Grand Chalon, représenté par M. Sébastien MARTIN, Président-Directeur Général de la société.

Il a également désigné la Communauté Urbaine Creusot-Montceau, représentée par M. Jean-Claude LAGRANGE, Vice-président de la société.

Ces nominations ont été renouvelées par le nouveau Conseil d'Administration le 22 septembre 2020.

A noter que les pouvoirs du Président-Directeur Général font l'objet des limitations suivantes :

- . Tout engagement d'opération comportant une part de risque à terminaison doit faire l'objet d'un accord préalable du Conseil d'Administration,
- . La signature des contrats entre la Collectivité ou l'EPCI actionnaire dont est issu le PDG et la SPL Sud Bourgogne Aménagement est du ressort du Vice-président.

Le Conseil d'Administration a enfin composé 2 commissions appelées à statuer sur les achats de la société en application de son règlement intérieur des achats :

- La Commission des achats, appelée à statuer les marchés les plus importants en valeur, composée de 8 membres issus du Conseil d'Administration et d'un représentant de la Collectivité cliente s'agissant de marchés passés dans le cadre d'une concession d'aménagement.
- La Commission interne, appelée à statuer sur les marchés de moindre valeur financière, composée d'un Président issu du Conseil d'Administration, du directeur, et du responsable de projets en charge de l'opération concernée par l'achat.

2.2 ORGANISATION DES RÉUNIONS STATUTAIRES SUR L'ANNÉE

Le règlement intérieur de contrôle et de reporting adopté par la SPL prévoit que le Conseil d'Administration se réunisse au minimum à 4 reprises par exercice. Il prévoit également au minimum une rencontre annuelle par actionnaire entre le directeur général et/ou le directeur opérationnel de la SPL et le Président et/ou le DGS de l'actionnaire.

Les tableaux ci-dessous présentent le suivi de ces obligations pour l'exercice engagé le 23 septembre 2019 et clos le 31 décembre 2020 :

Conseils d'Administration :

Date de la séance	Actionnaires présents ou représentés			
	Grand Chalon	CU Creusot - Montceau	Grand Autunois Morvan	Département de Saône-et-Loire
23 septembre 2019	X		X	X
14 janvier 2020	X	X	X	X
22 septembre 2020	X	X	X	
10 décembre 2020	X	X	X	

Rencontres annuelles Direction / Actionnaires :

Date	Actionnaire	Représentant(s) de l'actionnaire	Représentant(s) de la SPL
29 novembre 2019	Département de Saône-et-Loire	M. ACCARY (Président) M. BARBIER (DGS)	M. MARTIN (PDG) M. WILQUIN (Directeur)
09 janvier 2020	Grand Chalon	M. MARTIN (Président)	M. WILQUIN (Directeur)
23 janvier 2020	Département de Saône-et-Loire	M. BARBIER (DGS)	M. WILQUIN (Directeur)
18 août 2020	Grand Chalon	M. MARTIN (Président)	M. WILQUIN (Directeur)
18 novembre 2020	Grand Autunois Morvan	Mme BARNAY (Présidente) M. MOUCHE (DGS)	M. WILQUIN (Directeur)
25 novembre 2020	CU Creusot-Montceau	M. BOUQUIN (DGS)	M. WILQUIN (Directeur)
30 novembre 2020	Département de Saône-et-Loire	M. BARBIER (DGS) - M. DRAOULEC (DGA)	M. WILQUIN (Directeur)

3 ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

3.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

La création de la Société est intervenue le 23 septembre 2019. Quatre contrats ont été conclus avant les élections locales de mars 2020 avec le Grand Chalon : 3 contrats de courte durée et un mandat significatif concernant la poursuite de l'aménagement de la zone industrielle SaôneOr.

Dans sa séance du 14 janvier 2020, le Conseil d'Administration a adopté un Budget Prévisionnel de l'exercice 2019-2020 à l'équilibre, avec un chiffre d'affaires évalué à 120 000 €.

Dès après la création de la société fin 2019, il a été procédé à la mise en fonctionnement de l'entreprise : recrutement du directeur, d'une responsable de projets et d'une assistantes (partagés avec la SEM Val de Bourgogne), sous-location de bureaux, désignation d'un Commissaire Aux Comptes, d'un Expert-Comptable, etc.

La crise sanitaire et le report du second tour des élections locales a considérablement entravé la montée en charge de l'activité de la SPL Sud Bourgogne Aménagement. Ainsi, bien que des discussions soient engagées sur plusieurs projets, aucun autre contrat n'a pu être conclu avant la fin de l'année 2020. La société a eu recours temporairement au dispositif d'activité partielle pour ses salariés, dispositif ayant depuis fait l'objet d'un contrôle administratif conclu sans observations. En conséquence, le Conseil d'Administration a adopté lors de sa séance du 22 septembre 2020 un Budget Prévisionnel 2019-2020 modificatif prévoyant un déficit de l'ordre de 50 000 €.

A fin 2020, de nouveaux projets sont identifiés avec le Grand Chalon et le Département de Saône-et-Loire, plusieurs pistes d'interventions possibles sont également à l'étude avec les 4 actionnaires de la SPL, dont certains pour une mise en œuvre dès le début de l'année 2021.

Enfin, on peut noter que la société est membre depuis le 8 décembre 2020 du GIE NOVEA constitué avec d'autres entreprises publiques de Mulhouse, Besançon, Belfort, Dijon et Chalon-sur-Saône, ce qui lui permet de proposer désormais des prestations en matière par exemple d'efficacité énergétique ou d'études de potentiel photovoltaïque.

3.2 ACTIVITÉ POUR LE COMPTE DE LA CUCM

A fin 2020, aucune opération n'a été confiée à la SPL Sud Bourgogne Aménagement par la Communauté Urbaine Creusot-Montceau.

SUD BOURGOGNE
AMENAGEMENT

RAPPORT D'ACTIVITE
EXERCICE 2019/2020

SPL 01 – Rénovation du pentagliss de l'espace nautique de Chalon

Date du contrat : Février 2020

Client : Le Grand Chalon

Type de contrat : Mandat financier

Le Grand Chalon a confié à la SPL Sud Bourgogne Aménagement en février 2020, un mandat en vue de la rénovation du pentagliss de l'espace nautique de Chalon-sur-Saône.

L'objectif était de recruter un maître d'œuvre puis d'établir le programme et le cahier des charges des travaux aux cours des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2020, pour une réalisation des travaux lors de la période de fermeture des extérieurs de l'espace nautique entre les saisons 2020 et 2021.



Plusieurs réunions ont été tenues afin de cerner les enjeux en termes de réglementation et de sécurité de l'équipement et la SPL a fait venir sur place un candidat au rôle de maître d'œuvre dont les conseils ont d'une part permis de sécuriser l'équipement sans investissement significatif et d'autre part interrogé sur la stratégie future (rénovation ou restructuration).

Les impacts de la crise sanitaire sur l'activité de l'espace nautique ayant été très lourds, l'opération a été suspendue. A ce stade, l'espace nautique a simplement fait quelques travaux de mise en sécurité permettant l'exploitation du pentagliss. La question de sa rénovation lourde ou de son remplacement est pour l'instant reportée.

SPL 02 – Restructuration de la cuisine du Conservatoire à Rayonnement Régional de Chalon

Date du contrat : Mars 2020

Client : Le Grand Chalon

Type de contrat : Mandat financier

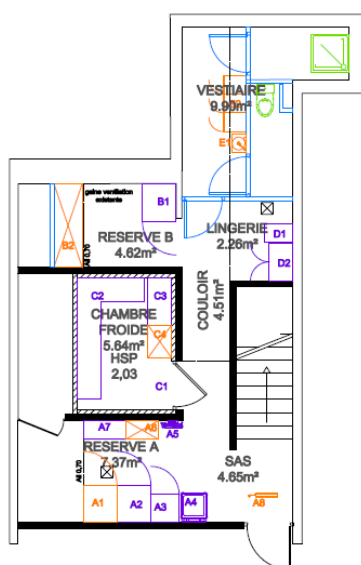
Le Grand Chalon a confié à la SPL Sud Bourgogne Aménagement un mandat de travaux ayant pour objectif la réhabilitation des cuisines du Conservatoire, dites « Bistrot des Artistes ». En effet, l'exploitant actuel de la cafétéria du Conservatoire a su développer fortement sa clientèle, et la configuration de la cuisine ainsi que sa vétusté étaient devenues un frein au développement de cette offre.

L'opération devait être menée sur un planning très restreint afin de limiter la fermeture de l'établissement : L'objectif était ainsi de viser une réouverture de la cafétéria avant la fin du mois de septembre 2020.

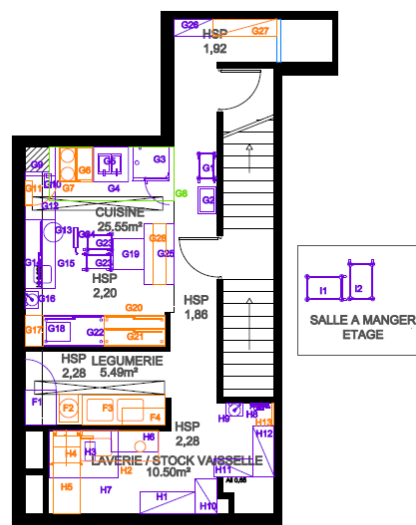
La crise sanitaire survenue à partir du printemps ayant fortement affecté les activités du Conservatoire et des restaurants, il a été très rapidement décidé d'accélérer encore ce projet en cherchant à pouvoir recommencer l'exploitation dès la fin du mois d'août 2020.

La rénovation de la cuisine consistait à la réorganisation du circuit afin de respecter la séparation propre/sale, l'optimisation générale de toutes les surfaces existantes, notamment au travers de la suppression du monte-charge, de la révision de l'installation électrique afin d'installer des équipements plus performants, ou l'amélioration de l'aspiration générale.

Le défi calendaire a été relevé avec succès par la SPL et le maître d'œuvre STUDIS, puisque les travaux ont débuté le 23 juin 2020 et ont été terminés dès le 21 août.



Niveau inférieur : stockage / vestiaires



Niveau intermédiaire : Préparation/Lavage

SPL 03 – Aménagement des terrains Freyssinet

Date du contrat : Mars 2020

Client : Le Grand Chalon

Type de contrat : Assistance au Maître d’Ouvrage

La SPL Sud Bourgogne Aménagement a repris, à compter du mois de mars 2020, la mission d’AMO précédemment réalisée par la SEM Val de Bourgogne. En effet, le projet d’aménagement ayant été augmenté au cours des premiers mois de travaux (problématique de gestion de sols pollués, décision du Grand Chalon de doter les terrains de padel d’une couverture),

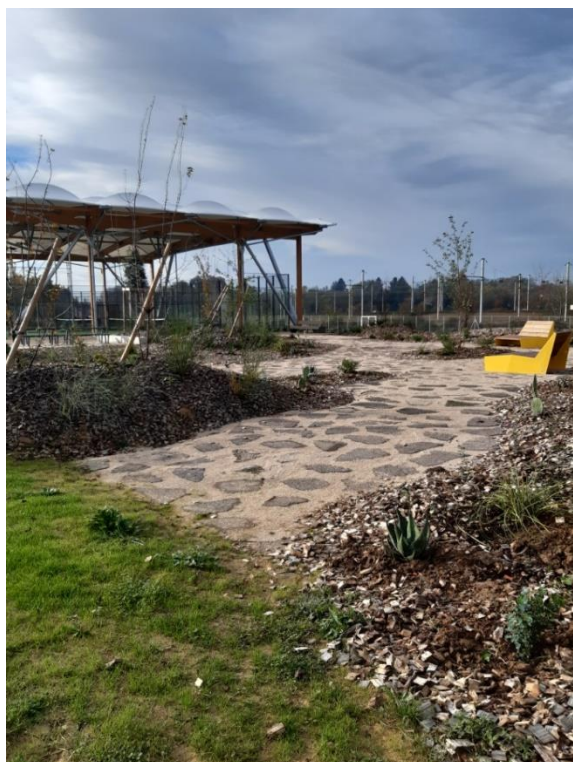
Ainsi, si la SEM a piloté les travaux de préparation (parking, terrassements, préparation de la dalle), la SPL a supervisé les travaux des aménagements du parc :

- Montage de la charpente bois des terrains de padel au printemps,
- Réalisation des cheminements bétons et des autres agrès sportifs à la fin du printemps,
- Complétion des plantations en mars puis en novembre.

L’impact du premier confinement a été modéré, grâce à la tenue de travaux d’espaces verts durant cette période, et d’une reprise efficace du chantier aussitôt après.

Le projet a été agrémenté de nouveaux éléments de signalétique pour une réception des ouvrages au début de l’automne. Il a ensuite été rapidement ouvert au public, en parallèle du lancement d’animations sur les thématiques sportives tout au long de l’automne 2020.

Il restera à effectuer le confortement des végétaux pendant une durée d’environ un an pour ensuite clore cette opération.



SPL 04 – Aménagement de la ZAC SAONEOR à Virey-le-Grand

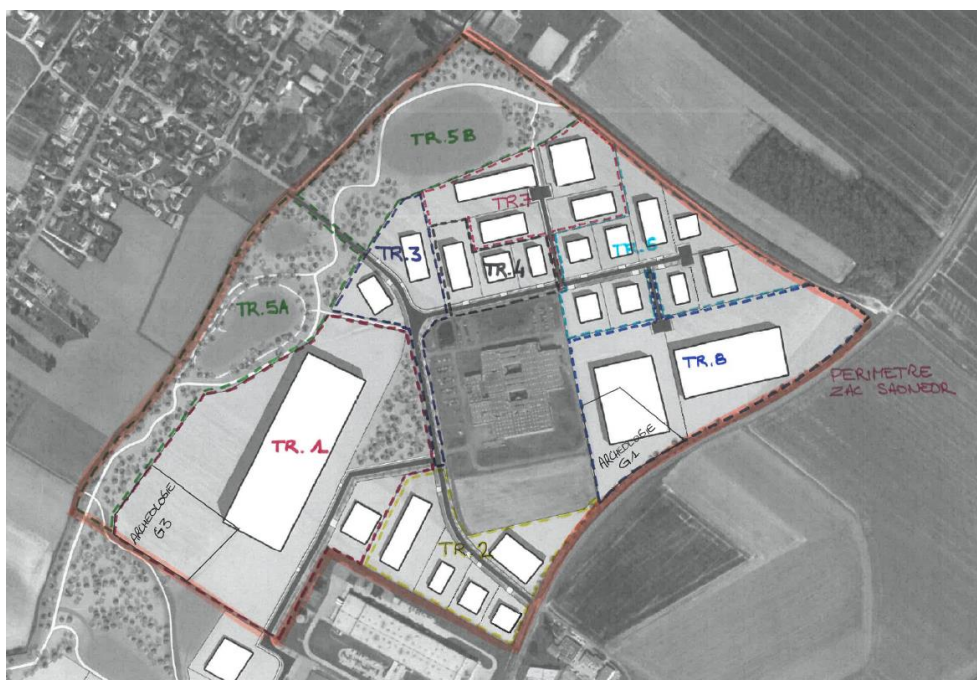
Date du contrat : Mars 2020

Client : Le Grand Chalons

Type de contrat : Mandat financier

Le Grand Chalons a confié à la SPL Sud Bourgogne ce mandat de réalisation des travaux d'aménagement de la ZAC SAONEOR dont les dossiers de créations et de réalisation sont élaborés par ailleurs par la SEM Val de Bourgogne et Le Grand Chalons.

Le contrat comporte donc des prestations de passation de marchés d'études, des prestations de suivi ou de reprise d'études (l'AVP de la ZAC étant validé avant l'engagement de la mission de la SPL), puis, pour chaque phase d'aménagement des prestations de pilotage de la dernière phase d'études PRO, de consultation des entreprises et de suivi de chantier. Le contrat comporte également des prestations d'accompagnement technique des acquéreurs de terrains.



En 2020, l'intervention de la SPL a concerné la mise en place d'un marché de maîtrise d'œuvre pour une première importante phase de travaux, puis le pilotage des études et la préparation de la consultation des entreprises de travaux, l'objectif étant d'être en mesure d'engager les travaux en juin 2021 dès l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC. La SPL a également procédé à la consultation des prestataires en vue de la réalisation de fouilles archéologiques préventives qui seront réalisées au printemps 2021.

SUD BOURGOGNE
SAMENAGEMENT

RAPPORT DE GESTION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXERCICE 2019/2020

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
I. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	2
<i>I-1. Répartition du capital social</i>	<i>2</i>
<i>I-2. Composition du Conseil d'Administration.....</i>	<i>3</i>
<i>I-3. Dirigeants</i>	<i>4</i>
<i>I-4. Limitations de pouvoirs.....</i>	<i>4</i>
<i>I-5. Convention intervenues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant de plus de 10 % des droits de vote et une société contrôlée.....</i>	<i>5</i>
<i>I-6. Délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital</i>	<i>5</i>
<i>I-7. Personnel de la société</i>	<i>5</i>
<i>I-8. Contrôles externes</i>	<i>6</i>
II. Activité opérationnelle.....	6
<i>II-1. chiffre d'opérations</i>	<i>6</i>
<i>II-2. Equipements livrés.....</i>	<i>6</i>
<i>II-3. Les contrats.....</i>	<i>7</i>
<i>II-4. Risques portés par la société</i>	<i>7</i>
III. Compte de résultat de la section de fonctionnement.....	8
<i>III-1. Résultat net.....</i>	<i>8</i>
<i>III-2. Produits d'exploitation</i>	<i>8</i>
<i>III-3. Charges d'exploitation.....</i>	<i>9</i>
IV. Informations sur la comptabilisation des opérations	10
<i>IV-1. Commentaires sur l'actif du bilan.....</i>	<i>10</i>
<i>IV-2. Commentaires sur le passif du bilan.....</i>	<i>12</i>
<i>IV-3. Commentaires sur le compte de résultat.....</i>	<i>13</i>
V. Renseignements divers	14
<i>V-1. Filiales et participations.....</i>	<i>14</i>
<i>V-2. Participation des salariés au capital social.....</i>	<i>14</i>
<i>V-3. Contrats conclus en 2020 avec des actionnaires détenant plus de 5 % du capital social.....</i>	<i>14</i>
<i>V-4. Informations concernant les délais de paiement</i>	<i>15</i>
<i>V-5. Résultats des 5 derniers exercices</i>	<i>16</i>

I. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

L'ordonnance 2017-1162 du 12 juillet 2017 impose aux conseils d'administration de sociétés anonymes de présenter annuellement à leurs assemblées générales, de manière séparée ou au sein d'une section spécifique du rapport de gestion, un « rapport sur la gouvernance d'entreprise ». Pour la SPL Sud Bourgogne Aménagement, cela se traduit par la communication des informations suivantes :

1° La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice ;

2° Les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ;

3° Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice ;

4° A l'occasion du premier rapport ou en cas de modification, le choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce.

La 1^{ère} partie du rapport de gestion comporte ces différentes informations.

I-1. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Depuis sa création entérinée par Assemblée Générale constitutive le 23 septembre 2019, le capital social de la SPL Sud Bourgogne Aménagement est fixé à 225 000 euros.

Il est divisé en 225 actions d'une seule catégorie de 1 000 euros chacune.

Actionnaire	Nombre d'actions	Capital	
		En €	En %
Le Grand Chalon	165	165 000	73,33 %
Communauté Urbaine Creusot-Montceau	36	36 000	16,00 %
Grand Autunois Morvan	12	12 000	5,33 %
Département de Saône-et-Loire	12	12 000	5,33 %
Total	225	225 000	100,00 %

Cette répartition n'a subi aucun mouvement au cours de l'année 2020.

I-2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2019-2020, la composition du Conseil d'Administration était la suivante :

Administrateurs	Représentants jusqu'au 22 septembre 2020	Représentants à partir du 22 septembre 2020
Communauté d'Agglomération du Grand Chalon 23 avenue Georges Pompidou 71100 CHALON SUR SAONE	M. Francis DEBRAS M. Jean-Noël DESPOCQ M. John GUIGUE M. Dominique JUILLOT Mme Nathalie LEBLANC M. Joël LEFEVRE M. Landry LEONARD Mme Annie LOMBARD M. Sébastien MARTIN M. Eric MERMET Mme Juliette METENIER-DUPONT M. Fabrice RIGNON Mme Sylvie TRAPON	M. Raymond BURDIN Mme Françoise CHAINARD M. Dominique JUILLOT Mme Nathalie LEBLANC M. Daniel LERICHE Mme Christine LOUVEL M. Sébastien MARTIN Mme Florence PLISSONNIER M. Sébastien RAGOT Mme Dominique ROUGERON Mme Joëlle SCHWOB M. Paul THEBAULT M. Guillaume THIEBAUT
Communauté Urbaine Le Creusot- Montceau-les-Mines Château de la Verrerie BP 69 71206 LE CREUSOT Cedex	M ^{me} Evelyne COUILLEROT M ^{me} Marie-Claude JARROT M. Jean-Claude LAGRANGE	M ^{me} Evelyne COUILLEROT M ^{me} Marie-Claude JARROT M. Jean-Claude LAGRANGE
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan 7 rue du bois de sapins - BP 97 71400 AUTUN	M. Emile LECONTE	M. Emile LECONTE
Conseil Départemental de Saône-et- Loire Espace Duhesme - 18 rue de Flacé 71026 MACON Cedex 9	M. Anthony VADOT	

Commissaire aux comptes :

Titulaire : SAS COTELLE-HUBERT

Suppléant : M. PRETOT Fabien

I-3. DIRIGEANTS

Par délibération du Conseil d'Administration du 23 septembre 2019, le Conseil d'Administration a décidé de l'unicité des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société.

Depuis cette date, les fonctions de Président et de Directeur Général sont assurées par la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon, représentée par M. Sébastien MARTIN.

La décision d'unicité des fonctions et la désignation de M. Sébastien MARTIN aux fonctions de Président - Directeur général ont été confirmées par délibération du Conseil d'Administration le 22 septembre 2020.

Ainsi, tout au long de l'exercice 2019-2020, M. Sébastien MARTIN a été l'unique mandataire social de la société.

Liste des mandats et fonctions exercés par M. Sébastien MARTIN dans toute société durant l'exercice objet du rapport :

Société	Adresse	Mandat/Fonction
SEM Val de Bourgogne	12 rue Alfred Kastler 71 530 Fragnes-La Loyère	Président Directeur Général, représentant Le Grand Chalon
SPL Sud Bourgogne Aménagement	12 rue Alfred Kastler 71 530 Fragnes-La Loyère	Président Directeur Général, représentant Le Grand Chalon
SEM Nicéphore Cité	34 quai Saint-Cosme 71 100 Chalon-sur-Saône	Administrateur, représentant Le Grand Chalon

I-4. LIMITATIONS DE POUVOIRS

Aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration du 23 septembre 2019, « *le Président-Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus dans les limites de l'objet social, pour agir en toutes circonstances au nom de la société qu'il représente (article L225-56 I, al1 du Code de Commerce).*

Toutefois, à titre de mesure d'ordre intérieur :

- *Le Président-Directeur général doit obligatoirement obtenir l'autorisation du conseil d'administration avant d'engager toute opération comportant une part de risque à terminaison pour la société,*
- *Le Président-Directeur général n'est pas habilité à signer lui-même les marchés conclus entre la Société et la Collectivité actionnaire qu'il préside. Ainsi, le Conseil d'Administration décide que, pour tout contrat conclu entre la SPL Sud Bourgogne Aménagement et LE GRAND CHALON, le signataire du contrat pour la Société sera Monsieur Jean-Claude LAGRANGE, Vice-président. »*

- Cette limitation de pouvoir a été reconduite dans les mêmes termes par délibération du Conseil d'Administration du 22 septembre 2020, avec la précision complémentaire suivante : « *La passation et l'attribution des marchés par la société devra respecter les dispositions mises en place par le Conseil d'Administration au titre du Code de la Commande Public (Règlement intérieur des achats).* »

I-5. CONVENTION INTERVENUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DISPOSANT DE PLUS DE 10 % DES DROITS DE VOTE ET UNE SOCIETE CONTROLEE

Conclusion au cours de l'exercice de contrats entre la SPL Sud Bourgogne Aménagement et la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon :

- . d'un mandat de travaux en vue de la rénovation du pentaglisse de l'espace nautique à Chalon-sur-Saône ;
- . d'un mandat de travaux en vue de la rénovation de la cuisine du conservatoire à Chalon-sur-Saône ;
- . d'une mission d'AMO pour la conduite du chantier du parc Eugène Freyssinet à Saint-Rémy ;
- . d'un mandat d'aménagement de la ZAC SAONEOR II à Virey-le-Grand.

I-6. DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Il n'existe aucune délégation au Conseil d'Administration en cours de validité en matière d'augmentation de capital.

I-7. PERSONNEL DE LA SOCIETE

- . M. Jérémy WILQUIN, directeur, a été recruté à temps partiel (20 %) à compter du 1^{er} janvier 2020,
- . Mme Fanny CARREAU, responsable d'opérations, a été recrutée à temps partiel (35 %) à compter du 1^{er} mars 2020,
- . Mme Karine BOBLET, assistante d'opération, a été employée par la société en CDD du 17 décembre 2019 au 16 juin 2020, à temps partiel (68,5%). Tout au long de son contrat, elle était mise à disposition de la SEM Val de Bourgogne à 50% de son temps de travail.

Dans ces conditions, l'effectif moyen annuel pour l'exercice 2020 se porte à 0,83 ETP. Au 31 décembre 2020, l'effectif de la société se composait de 2 salariés (2 cadres en CDI à temps partiel).

En raison des restrictions imposées par la gestion de la pandémie de COVID-19, la Société a eu recours au dispositif d'activité partielle sur les mois de mars, avril et mai 2020.

La SPL a également bénéficié de la mise à disposition de personnel de la SEM Val de Bourgogne.

I-8. CONTROLES EXTERNES

La société a connu en 2020 un contrôle de son usage du dispositif d'activité partielle mis en place par l'Etat en raison de la crise sanitaire. Ce contrôle a été réalisé en juin et juillet 2020 par les services de la Direccte Bourgogne Franche-Comté. Sa conclusion nous a été communiquée le 8 juillet : « *Sous réserve de nouveaux éléments qui pourraient être portés à ma connaissance ultérieurement, l'instruction de votre dossier ne démontre aucune erreur ou anomalie pour les mois contrôlés. Je considère donc votre dossier clos.* »

II. ACTIVITE OPERATIONNELLE

II-1. CHIFFRE D'OPERATIONS

Le chiffre d'opérations représente le montant total des dépenses réalisées sur les opérations gérées par la SPL Sud Bourgogne Aménagement, que ce soit :

- . en mandat
- . en conduite d'opérations ou AMO (dans ce cas, ces dépenses n'apparaissent pas dans la comptabilité de la SPL).

Ce chiffre d'opérations représente donc le volume d'investissement géré par la SPL Sud Bourgogne Aménagement.

Le chiffre d'opérations de ce premier exercice est de 1,6 M€, dont 1,4 M€ pour le parc Eugène Freyssinet à Saint-Rémy et 180 k€ pour la cuisine du conservatoire de Chalon.

II-2. EQUIPEMENTS LIVRES

Deux équipements ont été livrés et mis en services en 2020 :

- . Le parc Eugène Freyssinet à Saint-Rémy,
- . La cuisine du « Bistrot des artistes » au Conservatoire à Rayonnement Régional de Chalon.

II-3. LES CONTRATS

Au cours de ce premier exercice, la SPL Sud Bourgogne Aménagement a travaillé sur les 4 projets pour lesquels des copntrats onté été conclus entre la création de la société en fin d'année 2020 et les élections locales dont le premier tour s'est tenu en mars 2020.

Une présentation détaillée de chaque opération est jointe dans le Rapport d'Activités au 31 décembre 2020.

II-3-1. LES MANDATS ET CONDUITES D'OPERATIONS

La SPL Sud Bourgogne Aménagement est intervvue au moyen de 3 mandats et d'une prestation d'assistance au maître d'ouvrage :

- . SPL01 : Mandat pour la rénovation du pentagliss de l'espace nautique de Chalon (Client : Grand Chalon)
- . SPL02 : Mandat pour la rénovation de la cuisine du conservatoire à rayonnement régional de Chalon (Client : Grand Chalon)
- . SPL03 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la poursuite des travaux du Parc Eugène Freyssinet à Saint-Rémy (Client : Grand Chalon). Cette mission succède à une AMO précédemment réalisée par la SEM Val de Bourgogne, le chantier ayant été considérablement allongé par la décision du Grand Chalon de modifier les aménagements des terrains de padel.
- . SPL04 : Mandat d'aménagement de la ZAC SAONEOR II à Virey-le-Grand (Client : Grand Chalon). Ce mandat succède aux prestations réalisées depuis plusieurs années par la SEM Val de Bourgogne sur l'aménagement de ce parc d'activités.

II-3-2. LES ACTIVITES EN RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'a effectué aucune activité de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

II-4. RISQUES PORTES PAR LA SOCIETE

La société n'a conclu, au cours de l'exercice 2019-2020, que des contrats de prestations de service ne comportant pas de risque à terminaison.

III. COMPTE DE RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

III-1. RESULTAT NET

III-1-1. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT « SIEGE »

Le résultat d'exploitation : Il s'établit à - 47 635,24 €, fortement impacté par les effets de la crise sanitaire (confinement, report des élections locales)

Le résultat financier s'établit à 0 € pour l'exercice 2020, aucun placement non risqué, souple et générateur de rendements significatifs n'étant actuellement disponible sur le marché.

Le résultat exceptionnel est également fixé à 0 €.

III-1-2. RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

La SPL Sud Bourgogne Aménagement réalise au 31 décembre 2020 un résultat négatif de - 47 635,24 €.

A l'issue de cet exercice, les capitaux propres de la SPL Sud Bourgogne Aménagement s'élèvent à 177 364,76 €.

La SPL Sud Bourgogne Aménagement n'aura pas à liquider, pour l'exercice 2020, d'impôt sur les sociétés.

RAPPEL IMPORTANT

L'application du plan comptable spécifique à l'activité de l'entreprise conduit à annuler l'impact des sections « opérations » sur les résultats de la SPL.

III-2. PRODUITS D'EXPLOITATION

Ils s'élèvent au 31 décembre 2020 à 63 065 €.

SS-TOTAL MANDAT/AMO DE CONSTRUCTION D'EQUIPEMENTS PUBLICS	10 838 €
01 - GRAND CHALON - MANDAT PENTAGLISS CENTRE NAUTIQUE CHALON	0 €
02 - GRAND CHALON - CUISINE CONSERVATOIRE CHALON	10 838 €
SS-TOTAL MANDAT/AMO D'AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS	17 286 €
03 - GRAND CHALON - AMO PARC EUGENE FREYSSINET SAINT-REMY	17 286 €
SS-TOTAL MANDAT/AMO D'AMENAGEMENT	34 501 €
04 - GRAND CHALON - MANDAT ZAC SAONEOR VIREY-LE-GRAND	34 501 €
TOTAL TOUS CONTRATS CONFONDUS	62 625 €
<i>Refacturation mise à disposition salariée à la SEM</i>	<i>428 €</i>
<i>Produits divers de gestion courante</i>	<i>13 €</i>
TOTAL GENERAL DES PRODUITS	63 065 €

Les prestations liées à la réalisation d'équipements ou espaces publics représentent donc 45 % de l'activité de l'exercice.

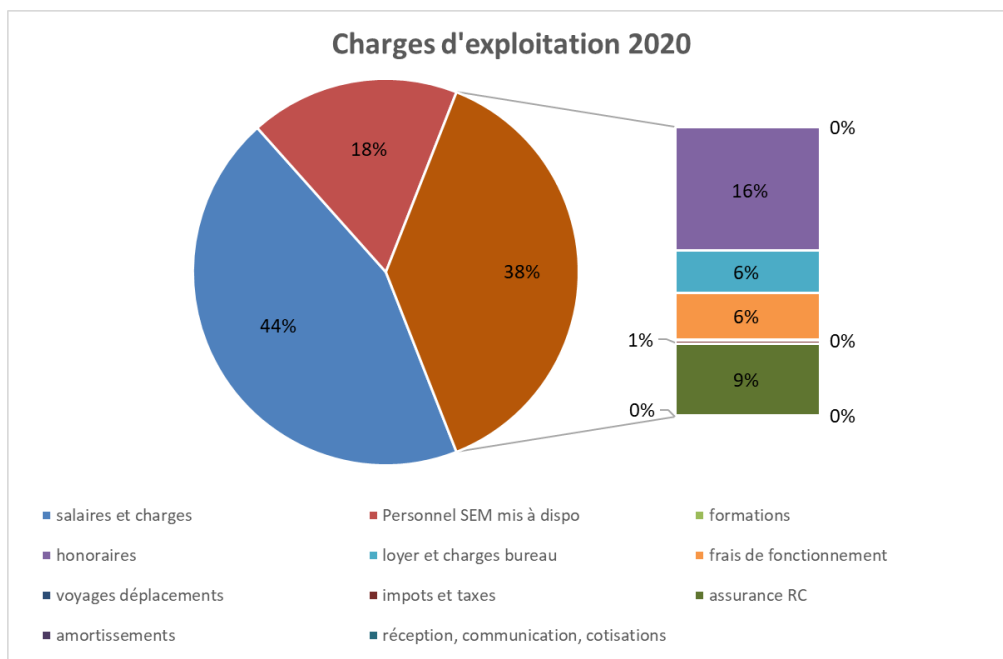
Les prestations liées à l'aménagement urbain, concentrées sur la ZAC SAONEOR en cours de réalisation, ont représenté 55 % de l'activité de l'exercice.

III-3. CHARGES D'EXPLOITATION

Elles s'élèvent à 110 701 € pour ce premier exercice, légèrement inférieures au budget prévisionnel révisé en août 2020.

ACHATS ET CHARGES EXTERNES	61 051 €
Location immobilière	3 775 €
Charges locatives	2 400 €
Maintenance logiciel	740 €
Services partagés avec la SEM	4 250 €
Fournitures - reproduction	193 €
charges diverses	104 €
Voyages et déplacements	146 €
Réception	33 €
Services bancaires	389 €
Assurance RC	10 377 €
Honoraires Comptabilité/Paye	9 687 €
Commissaire aux comptes	2 500 €
Réseau SCET	5 762 €
Personnel mis à dispo de la SPL	19 450 €
Cotisations	160 €
SALAIRES ET TRAITEMENTS	34 858 €
CHARGES SOCIALES	14 256 €
IMPOTS ET TAXES	509 €
<i>taxe d'apprentissage</i>	232 €
<i>formation professionnelle</i>	277 €
DOTATION AMORTISSEMENTS	28 €
TOTAL	110 701 €

Les postes les plus élevés sont les salaires et charges de personnel ainsi que la refacturation de coût de personnel mis à disposition de la SPL par la SEM Val de Bourgogne. Cette mise à disposition s'effectue au moyen d'une convention de mise à disposition de personnel et la refacturation est effectuée sans aucune marge financière de la SEM Val de Bourgogne, ainsi que le prévoit la réglementation.



IV. INFORMATIONS SUR LA COMPTABILISATION DES OPERATIONS

IV-1. COMMENTAIRES SUR L'ACTIF DU BILAN

Le tableau ci-dessous décompose l'actif du bilan de la SPL Sud Bourgogne Aménagement, en isolant la part correspondant au fonctionnement (siège de la SPL), et la part des mandats.

RECAPITULATIF ACTIF DU BILAN

RUBRIQUES	FONCTIONNEMENT	MANDATS	CONVENTIONS D'AMENAGEMENT	TOTAL ANNEE 2020
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	512	0	0	512
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
LOGICIELS	512			512
CONC., BREVETS ET DROITS SIMILAIRES				
FOND COMMERCIAL				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
A.V. ET A.CPTE SUR IMMOB. INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0	0	0
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INST. TECHN., MATERIEL ET OUTIL. IND.				
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET A.COMPTES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	863	0	0	863
TITRES DE PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIP.				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				0
PRETS				
DEPOT DE GARANTIE	863			863
ACTIF IMMOBILISE	1 374	0	0	1 374
STOCKS ET EN COURS	0	0	0	0
MATIERES PREMIERES, APPROV.				
EN COURS DE PRODUCTION DE BIENS				0
EN COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
AVANCES ET A.COMPTES VERSES SUR CDES	0	0	0	
CREANCES	30 808	263 350	0	294 158
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	23 820			23 820
DEBOURS MANDATS		263 350		263 350
AUTRES CREANCES	6 988			6 988
CAPITAL SOUSCRIT ET APPELE, NON VERSE				
TRESORERIE	161 892	26 983	0	188 876
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	161 892	26 983		188 876
ACTIF CIRCULANT	192 700	290 333	0	483 033
COMPTES DE REGULARISATION	223	0	0	223
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	223			223
CHARGES A REPARTIR SUR PLS EXERCICES				
NEUTRALISATION RESULTAT				0
ECARTS DE CONVERSION ACTIF				
SOUS TOTAL	194 298	290 333	0	484 631
COMPTE DE LIAISON	0			0
TOTAL GENERAL	194 298	290 333	0	484 631

IV-1-2. REMUNERATIONS ET DEBOURS MANDATS (ACTIF)

Les 263 350 € de la ligne « Débours mandats » représentent le montant cumulé TTC des dépenses engagées au titre des mandats.

IV-1-3. AUTRES CREANCES CPA

Il s'agit de crédits de TVA ou de TVA en cours de remboursements.

IV-1-4. TRESORERIE MANDATS + CPA (ACTIF)

Elle est composée de soldes débiteurs de banque et de placements.

IV-1-5. NEUTRALISATION DU RESULTAT (ACTIF)

Ce poste permet « d'annuler comptablement » les produits et participations versées par les collectivités et ce, en fonction du pourcentage d'avancement de chaque opération.

IV-2. COMMENTAIRES SUR LE PASSIF DU BILAN

Le tableau ci-dessous décompose le passif du bilan de la SPL Sud Bourgogne Aménagement, en isolant la part correspondant au fonctionnement (siège de la SPL) et la part des mandats.

RECAPITULATIF PASSIF DU BILAN

RUBRIQUES	FONCTIONNEMENT	MANDATS	CONCESSIONS D'AMENAGEMENT	TOTAL ANNEE 2020
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT RESERVE CONVERSION EURO RESERVE LEGALE RESERVE STATUTAIRE OU CONTRACTUELLE RESERVES REGLEMEENTES AUTRES RESERVES REPORT A NOUVEAU RESULTAT DE L'EXERCICE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT PROVISIONS REGLEMEENTES	225 000 -47 635			225 000 -47 635
CAPITAUX PROPRES	177 365	0	0	177 365
PRODUITS DES EMISSIONS DE TITRES PARTICIPATIONS AVANCES CONDITIONNEES				
AUTRES FONDS PROPRES	0	0	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES PROVISIONS POUR CHARGES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0	0	0
DETTES FINANCIERES AVANCES COLLECTIVITES AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES EMP. ET DET. A UP. ETAB. CREDIT EMP. ET DETTES FINANCIERES DIVERS	0 	0 	0 	0
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR CDES EN COURS	0	0	0	0
DETTES D'EXPLOITATION DETTES FOURNISSEURS ET CPTES RATTACHES DETTES FISCALES ET SOCIALES	16 933 11 209 5 724	11 033 11 033	0	27 966 22 242 5 724
DETTES DIVERSES PREFINANCEMENTS ET RECETTES AUTRES DETTES COUT DE REVIENT CESSIONS	0 	279 300 279 300	0	279 300 279 300
DETTES	16 933	290 333	0	307 266
COMPTE DE REGULARISATION PRODUITS CONSTATES D'AVANCE NEUTRALISATION RESULTAT	0 	0 	0 	0
ECART DE CONVERSION PASSIF				
SOUS TOTAL	194 298	290 333	0	484 631
COMPTE DE LIAISON				0
TOTAL GENERAL	194 298	290 333	0	484 631

IV-3. COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le tableau ci-dessous décompose compte de résultat de la SPL Sud Bourgogne Aménagement, en isolant la part correspondant au fonctionnement (siège de la SPL) et la part des mandats.

RECAPITULATIF COMPTE DE RESULTAT Première Partie

RUBRIQUES	FONCTIONNEMENT	MANDATS	CONCESSIONS D'AMENAGEMENT	TOTAL ANNEE 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION				
VENTES DE MARCHANDISES				
PRODUCTION VENDUE				0
BIENS				0
SERVICES	63 053			63 053
CHIFFRES D'AFFAIRES NET	63 053	0	0	63 053
PRODUCTION STOCKEE (coût de revient cessions)				0
PRODUCTION IMMOBILISEE				0
SUBVENTIONS				0
PARTICIPATIONS COLLECTIVITES				0
REPRISES SUR AMORT. ET PROV. TRANS. CH.				0
NEUTRALISATION RESULTAT OPERATIONS				0
PRODUITS FINANCIERS				0
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	13			13
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	63 065	0	0	63 065
CHARGES D'EXPLOITATION				
ACHATS DE MARCHANDISES				0
VARIATION DE STOCK DE CHARGES				0
ACHATS DE MATIERES				
VARIATION DE STOCK MATIERES				
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXT.	61 049			61 049
IMPOTS, TAXES ET VERST ASSIMILES	509			509
SALAIRES ET TRAITEMENTS	34 858			34 858
CHARGES SOCIALES	14 256			14 256
DOTATIONS D'EXPLOITATION :				
SUR IMMOBILISATIONS				
DOT. AUX AMORTISSEMENTS	28			28
DOT. AUX PROVISIONS				0
SUR ACTIF CIRCULANT				
POUR RISQUES ET CHARGES				
AUTRES CHARGES	1			1
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	110 701	0	0	110 701
RESULTAT D'EXPLOITATION	-47 635	0	0	-47 635
PRODUITS FINANCIERS				
PROD. FN. DE PARTICIPATIONS				0
PROD. AUT. VAL. MOB. ET CR. ACT. M.				
INT. ET PROD. FN. ASSIMILES ET INTERNES				0
REP. SUR PROV. ET TRANSF. DE CHARGES				
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE				
PROD. NETS. SUR CES. DE VAL. MOB. PLACT				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	0
CHARGES FINANCIERES				
DOT. FN. AUX AMORT. ET PROVISIONS				
INTERETS ASSIMILES ET INTERNES	0			0
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE				
CHARGES NETTES / CES. VAL. MOB. PLACT.				
TOTAL CHARGES FINANCIERES	0	0	0	0
RESULTAT FINANCIER	0	0	0	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-47 635	0	0	-47 635

RECAPITULATIF COMPTE DE RESULTAT Deuxième partie

RUBRIQUES	FONCTIONNEMENT	MANDATS	CONCESSIONS D'AMENAGEMENT	TOTAL ANNEE 2020
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
PROD.EXCEPT.SUR OPE.DE GESTION				0
PROD.EXCEPT.SUR OPE.EN CAPITAL				0
REPRISES SUR PROV.ET TRANSF.CHARGES				
VAR PROVCHARGES PREVISIONNELLES OP			0	0
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
CHAR.EXCEPT.SUR OPE.DE GESTION				0
CHAR.EXCEPT.SUR OPE.EN CAPITAL				0
DOT.EXCEPT AUX AMORT.ET PROV.				0
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	0	0
PARTICIP. DES SALARIES AUX RESULTATS				
IMPOTS SUR LES BENEFICES				
TOTAL DES PRODUITS	63 065	0	0	63 065
TOTAL DES CHARGES	110 701	0	0	110 701
BENEFICE OU PERTE	-47 635	0	0	-47 635

V. RENSEIGNEMENTS DIVERS

V-1. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant.

V-2. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL

Dans le cadre du dispositif d'Épargne Salariale visé à l'article L225-102 du Code de Commerce, le personnel salarié de la société ne détient aucune participation au capital de la société.

Par ailleurs, aucun plan d'option de souscriptions ou d'achat d'actions n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la société.

V-3. CONTRATS CONCLUS EN 2020 AVEC DES ACTIONNAIRES DETENANT PLUS DE 5 % DU CAPITAL SOCIAL

Cf. chapitre I.5 ci-avant.

V-4. INFORMATIONS CONCERNANT LES DELAIS DE PAIEMENT

Les articles L.441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, dans leur rédaction issue du décret n° 2017-350 du 20 mars 2017, imposent de présenter :

1. Pour les fournisseurs, le nombre et le montant total des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats de l'exercice :

Retard	Nombre de factures non réglées au 31.12.2020	Montant des factures non réglées	Montant rapporté aux achats de l'exercice
< 7 jours	Néant		
8 à 31 jours	Néant		

2. Pour les clients, le nombre et le montant total des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires de l'exercice :

Retard	Nombre de factures non réglées au 31.12.2020	Montant des factures non réglées	Montant rapporté au CA de l'exercice
< 7 jours	0	0	0,00 %
8 à 31 jours	0	0	0,00 %

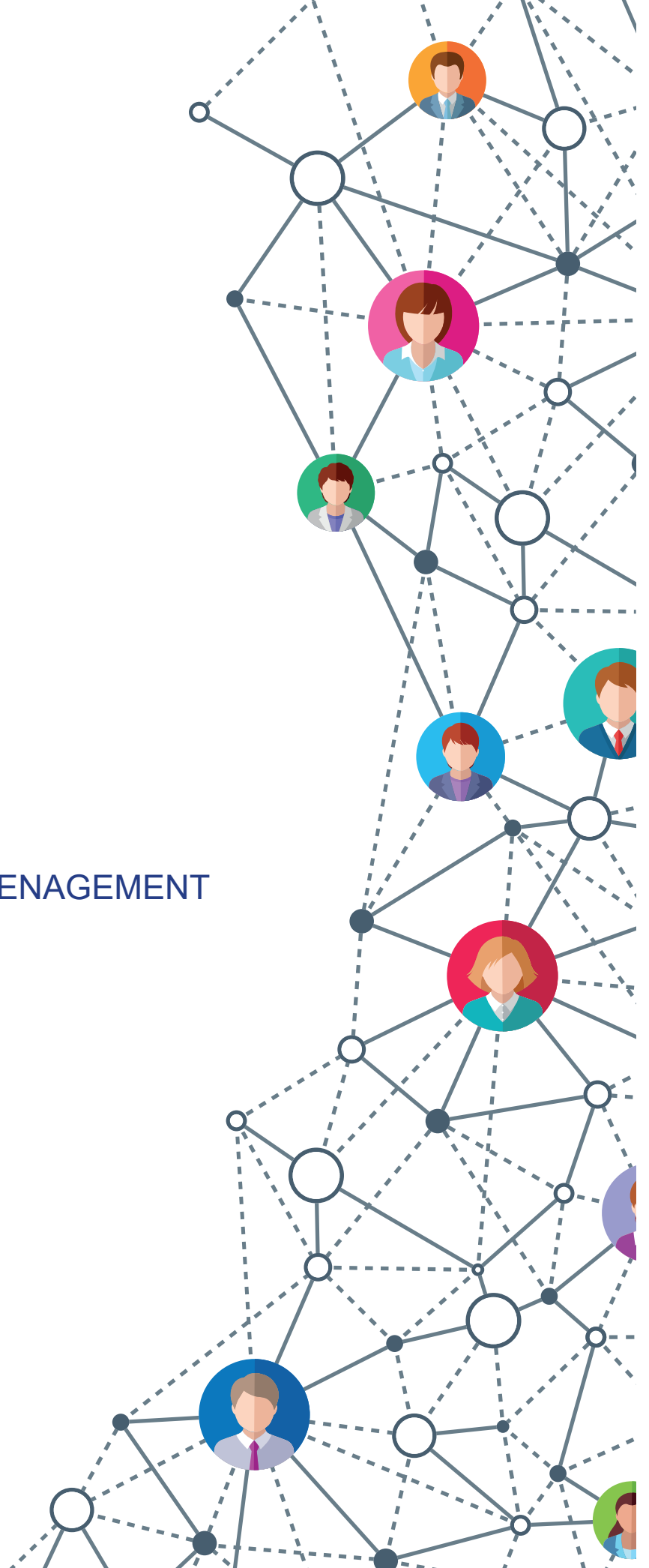
SPL SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT Société Publique Locale au capital de 225 000 Euros 71530 FRAGNES-LA LOYERE 878 755 594 RCS CHALON SUR SAONE RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES					
NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE				
	31.12.2020				
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	225 000 €				
Nombre des actions ordinaires existantes	225				
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droits de souscription					
II - Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	63 052 €				
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-47 607 €				
Impôts sur les bénéfices	0 €				
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-47 635 €				
Résultat net distribué	0 €				
III - Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-211.59 €				
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-211.71 €				
Dividende net attribué à chaque action					
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2				
Montant de la masse salariale de l'exercice	34 857 €				
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)	14 255 €				

Plaquette

SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT

31/12/2020

Ce document contient 41 pages



SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT

Période du 01/11/2019 au 31/12/2020 (Bilan)

Sommaire

1	<i>Comptes annuels</i>	3
1.1	Compte rendu de travaux de l'expert-comptable	4
1.2	Bilan actif	5
1.3	Bilan passif	6
1.4	Compte de résultat	7
1.5	Annexe	9
2	<i>Détails des rubriques</i>	15
2.1	Bilan actif (détail)	16
2.2	Bilan passif (détail)	17
2.3	Compte de résultat (détail)	18
3	<i>Déclaration et liasse fiscale</i>	20
3.1	2050 Bilan actif	21
3.2	2051 Bilan passif	22
3.3	2052 Compte de résultat	23
3.4	2053 Compte de résultat (suite)	24
3.5	2054 Immobilisations	25
3.6	2055 Amortissements	26
3.7	2056 Provisions inscrites au bilan	27
3.8	2057 Etat des créances et dettes	28
3.9	2058-A Détermination résultat fisc.	29
3.10	2058-B Déficit prov. non déduct.	30
3.11	Provisions non déductibles	31
3.12	Bien en location - Suivi des amortissements	32
3.13	2058-C Affectation du résultat	33
3.14	2059-A Détermin. plus moins-values	34
3.15	2059-B Affectation plus values C/T	35
3.16	2059-C Suivi des moins values L/T	36
3.17	2059-D Affectation plus values L/T	37
3.18	2059-E Détermination VA produite	38
3.19	2059-F Capital social	39
3.20	2059-G Filiales	40
3.21	Détail des charges constatées d'avance	41

Comptes annuels





**KPMG Entreprises
Bourgogne Sud**
32 Quai Saint-Cosme
C.S. 90051
71103 Chalon-sur-Saône Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 71 87 90 00
Télécopie : +33 (0)3 71 87 90 10
Site internet : www.kpmg.fr

SPL Sud Bourgogne Aménagement
12 rue Alfred Kastler
71530 Fagnès La Loyère

Chalon-sur-Saône, le 21 mai 2021

Compte rendu de travaux de l'expert-comptable

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 4 janvier 2021, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la SPL Sud Bourgogne Aménagement relatifs à l'exercice du 1^{er} novembre 2019 au 31 décembre 2020, qui se caractérisent par les données suivantes :

— Total du bilan :	484 630	EUR
— Chiffre d'affaires :	63 052	EUR
— Résultat net comptable :	- 47 635	EUR

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.


Sandrine Boillod
Expert-comptable

SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT

Actif		Exercice au 31/12/2020			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de développement			
		Concessions, brevets et droits similaires	540	28	511
	Immobilisations corporelles	Fonds commercial (1)			
		Autres immobilisations incorporelles			
		Immobilisations incorporelles en cours			
		Avances et acomptes			
	TOTAL	540	28	511	
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Terrains			
		Constructions			
Inst. techniques, mat. out. industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
TOTAL					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
Autres immobilisations financières	862		862		
TOTAL	862		862		
Total de l'actif immobilisé		1 402	28	1 374	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements			
		En cours de production de biens			
		En cours de production de services			
		Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises				
	TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances ⁽³⁾	Clients et comptes rattachés	23 820		23 820	
	Autres créances	270 337		270 337	
	Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	294 157		294 157		
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	188 875		188 875	
TOTAL	188 875		188 875		
Charges constatées d'avance		223		223	
Total de l'actif circulant		483 256		483 256	
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des emprunts					
Écarts de conversion actif					
TOTAL DE L'ACTIF		484 658	28	484 630	
Renvois :					
(1) Dont droit au bail					
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients		

SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT

Passif		Au 31/12/2020	Exercice précédent	
Capitaux propres	Capital (dont versé : 225 000)	225 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport			
	Ecart de réévaluation			
	Ecart d'équivalence			
	Réserves			
	Réserve légale			
	Réserves statutaires			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau			
Résultats antérieurs en instance d'affectation				
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-47 635			
Situation nette avant répartition	177 364			
Subvention d'investissement				
Provisions réglementées				
Total		177 364		
Aut. fonds propres	Titres participatifs			
	Avances conditionnées			
Total				
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
Total				
Dettes	Emprunts et dettes assimilées			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			
	Emprunts et dettes financières divers (3)			
	Total			
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 241		
	Dettes fiscales et sociales	5 724		
	Autres dettes	279 300		
Instruments de trésorerie				
Total		307 266		
Produits constatés d'avance				
Total des dettes et des produits constatés d'avance		307 266		
Écart de conversion passif				
TOTAL DU PASSIF		484 630		
Crédit-bail immobilier				
Crédit-bail mobilier				
Effets portés à l'escompte et non échus				
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an				
à moins d'un an				
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	307 266			
(3) dont emprunts participatifs				

SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT

Périodes

01/11/2019

31/12/2020

Durées

0 mois

14 mois

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services	63 052		63 052	
	Chiffre d'affaires net	63 052		63 052	
	Production stockée production immobilisée Produits nets partiels sur opérations à long terme Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges Autres produits			12	
	Total			63 065	
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			61 049	
	Impôts, taxes et versements assimilés			509	
	Salaires et traitements			34 857	
	Charges sociales			14 255	
	Dotations amortissements	• sur immobilisations		28	
	d'exploitation provisions	• sur actif circulant			
• pour risques et charges					
Autres charges			1		
	Total			110 700	
	Résultat d'exploitation	A		-47 635	
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
	Total				
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total				
	Résultat financier	D			
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)				E	-47 635

SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT

Périodes 01/11/2019 31/12/2020 Durées 0 mois 14 mois

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total		
Résultat exceptionnel		F	
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		-47 635	
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		



**KPMG Entreprises
Bourgogne Sud**
32 Quai Saint-Cosme
C.S. 90051
71103 Chalon-sur-Saône Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 71 87 90 00
Télécopie : +33 (0)3 71 87 90 10
Site internet : www.kpmg.fr

SPL Sud Bourgogne

Aménagement

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le

31 décembre 2020

Montants exprimés en EUR

Ce document contient 6 pages

Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	2
1.1	Evènements de l'exercice	2
1.2	Dérogations aux principes, règles et méthodes de base	2
1.3	Impact de l'épidémie de Covid-19 sur les comptes de l'exercice	2
1.4	Evènements post-clôture	2
1.5	Opérations spécifiques en cours au 31 décembre 2020	3
1.5.1	Conventions de mandats financiers	3
2	Informations relatives au bilan	4
2.1	Actif	4
2.1.1	Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation	4
2.2	Passif	4
2.2.1	Capital	4
3	Informations relatives au compte de résultat	5
3.1	Ventilation de l'effectif présent au 31 décembre 2020	5

1 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

En outre, les comptes ont été arrêtés en respectant les particularités du plan professionnel, concernant les sociétés d'Économie Mixte d'Aménagement.

Les comptes présentés au 31 décembre 2020 sont arrêtés en conformité avec le règlement 99-05 du Comité de la Réglementation Comptable du 23 juin 1999, relatif au traitement comptable des concessions d'aménagement dans les sociétés d'économie mixte locales.

1.1 Evènements de l'exercice

Le premier exercice, débuté le 1^{er} novembre 2019, a une durée de 14 mois.

1.2 Dérogations aux principes, règles et méthodes de base

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes comptables, autre que celle spécifique aux opérations d'aménagement prévues par le règlement du CRC du 23 juin 1999 n'est à mentionner.

1.3 Impact de l'épidémie de Covid-19 sur les comptes de l'exercice

La société a été impactée par l'épidémie du Covid-19 de la manière suivante :

- Le calendrier électoral local a été allongé, avec l'impossibilité pour la SPL de conclure tout contrat avec les 3 EPCI actionnaires entre la date du 1^{er} tour des élections locales et la mise en place des nouveaux exécutifs des EPCI en juillet. Cela a fortement retardé la mise en œuvre de tout nouveau contrat.
- Les divers chantiers et projets dont elle a la charge ont été momentanément stoppés ou décalés,

La société a bénéficié des concours suivants :

- Elle a fait appel au chômage partiel et a reçu des indemnités à ce titre pour un montant de 1 779 euros ;

1.4 Opérations spécifiques en cours au 31 décembre 2020

1.4.1 Conventions de mandats financiers

- Contrat de mandat de travaux pour la rénovation du pentaglisse de l'espace nautique à Chalon-sur-Saône
Mandat signé le 10 février 2020 avec la Communauté d'agglomération du Grand Chalon.
- Contrat de mandat de travaux d'aménagement de la ZAC SAONEOR sur la commune de Virey-le-Grand.
Mandat signé le 17 février 2020 avec la Communauté d'agglomération du Grand Chalon.
- Contrat de mandat de travaux de réaménagement des cuisines du « Bistrot des Artistes » au Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Chalon.
Mandat signé le 16 mars 2020 avec la Communauté d'agglomération du Grand Chalon.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 ans

2.2 Passif

2.2.1 Capital

Le capital s'élève à 225 000 €. Il est composé de 225 actions de 1 000 euros de valeur nominale.

Il a été souscrit et libéré à la création de la société.



3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation de l'effectif présent au 31 décembre 2020

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	0,5
Total	1,5

Détails des rubriques



SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT

Période du 01/11/2019 au 31/12/2020 (Bilan)

Bilan Actif	31/12/2020	Néant
Concessions, brevets, droits similaires	540,00	0,00
20510000 LOGICIELS ET LICENCES	540,00	0,00
Amort. prov. concession, brevets, droits sim.	-28,03	0,00
28051000 AMORTISSEMENTS LOGICIELS	-28,03	0,00
Total Immobilisations Incorporelles	511,97	0,00
Autres immobilisations financières	862,50	0,00
27510000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	862,50	0,00
Total Immobilisations financières	862,50	0,00
TOTAL Actif immobilisé	1 374,47	0,00
Clients et comptes rattachés	23 820,12	0,00
41110000 CLIENTS	23 820,12	0,00
Autres créances	270 337,55	0,00
40980000 RABAIS, REMISES, RISTOURNES À OBTENIR	4 303,91	0,00
43750000 TICKETS RESTAURANT	783,20	0,00
44564000 TVA NON ENCORE DEDUCTIBLE	1 225,31	0,00
44583000 TVA A REGULARISER - ACTIF	675,60	0,00
46171000 DEBOURS MANDATS	263 349,53	0,00
Total Créances	294 157,67	0,00
Disponibilités	188 875,68	0,00
51210000 CAISSE EPARGNE SIEGE SPL	161 892,21	0,00
51220020 CAISSE EPARGNE CUISINE CONSERVATOIRE	1 475,47	0,00
51230040 CAISSE EPARGNE TRAV ZAC SAONEOR	25 508,00	0,00
Total Divers	188 875,68	0,00
Charges constatées d'avance	223,00	0,00
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	223,00	0,00
Total Actif circulant	483 256,35	0,00
TOTAL ACTIF	484 630,82	0,00

SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT

Période du 01/11/2019 au 31/12/2020 (Bilan)

Bilan Passif	31/12/2020	Néant
Capital	225 000,00	0,00
10100000 CAPITAL	225 000,00	0,00
Résultat de l'exercice	-47 635,24	0,00
Résultat de l'exercice	-47 635,24	0,00
Capitaux propres	177 364,76	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 241,63	0,00
40110000 FOURNISSEURS SIEGE	7 390,44	0,00
40300000 FOURNISSEURS MANDATS	11 032,79	0,00
40810000 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	3 818,40	0,00
Dettes fiscales et sociales	5 724,22	0,00
42820000 PROVISION DE CONGES PAYES	188,57	0,00
43820000 CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	66,73	0,00
44572300 TVA COLLECTEE	3 970,02	0,00
44584100 TVA A REGULARISER - PASSIF	954,70	0,00
44860000 ETAT - CHARGES A PAYER	544,20	0,00
Autres dettes	279 300,21	0,00
46710000 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES PAR LE MANDANT	279 300,21	0,00
Dettes	307 266,06	0,00
Dettes et produits constatés d'avance	307 266,06	0,00
Total du Passif	484 630,82	0,00

SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT

Période du 01/11/2019 au 31/12/2020 (Bilan)

Compte de résultat	31/12/2020	Néant	%
Production vendue (services)	63 052,96	0,00	NS
70650000 PRESTATIONS DE SERVICES	63 052,96	0,00	NS
<i>Chiffre d'affaires net</i>	<i>63 052,96</i>	<i>0,00</i>	
Autres produits d'exploitation	12,51	0,00	NS
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	12,51	0,00	NS
<i>Produits d'exploitation</i>	<i>63 065,47</i>	<i>0,00</i>	
Autres achats et charges externes	61 049,13	0,00	NS
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET REPRO	193,48	0,00	NS
61310000 LOCATIONS IMMOBILIERES	3 775,00	0,00	NS
61350000 LOCATION MATERIEL SEM VDB	4 250,00	0,00	NS
61400000 CHARGES LOCATIVES	2 400,00	0,00	NS
61560000 MAINTENANCE	739,74	0,00	NS
61650000 ASSURANCES	10 376,87	0,00	NS
61880000 CHARGES DIVERSES	102,63	0,00	NS
62100000 PERSONNEL MIS A DISPOSITION PAR LA SEM VDB	19 449,87	0,00	NS
62261000 HONORAIRES COMPTABLES	9 686,75	0,00	NS
62262000 HONORAIRES CAC	2 500,00	0,00	NS
62263000 HONORAIRES - ABONNEMENT SCET	5 762,07	0,00	NS
62270000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	1 084,67	0,00	NS
62513000 DÉPLACEMENTS, MISSIONS ET RÉCEPTIONS	7,94	0,00	NS
62514000 VOYAGES DPLTS F. SUSS	23,89	0,00	NS
62529000 VOYAGES DPLTS S. MASSEI	113,88	0,00	NS
62570000 RECEPTIONS	32,92	0,00	NS
62700000 SERVICES BANCAIRES	389,42	0,00	NS
62810000 COTISATIONS	160,00	0,00	NS
Impôts, taxes et versements assimilés	509,03	0,00	NS
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	232,00	0,00	NS
63330000 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	277,03	0,00	NS
Salaires et traitements	34 857,56	0,00	NS
64110000 SALAIRES APPOINTEMENTS	34 509,07	0,00	NS
64120000 CONGES PAYES	188,57	0,00	NS
64140000 ACTIVITE PARTIELLE COVID-19	1 939,27	0,00	NS
64140100 REMBOURSEMENT ETAT CHOMAGE PARTIEL	-1 779,35	0,00	NS
Charges sociales	14 255,56	0,00	NS
64510000 COTISATIONS URSSAF	8 311,28	0,00	NS
64530000 COTISATIONS RETRAITE/ PREVOYANCE	3 692,69	0,00	NS
64540000 COTISATIONS ASSEDI	1 463,55	0,00	NS
64551000 CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	66,73	0,00	NS
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	94,00	0,00	NS
64810000 TICKET RESTAURANTS	586,08	0,00	NS
64830000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL - FRAIS DIVERS PREVOYAN	41,23	0,00	NS
Dot. amort. sur immobilisations	28,03	0,00	NS
68110000 DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS	28,03	0,00	NS
Autres charges d'exploitation	1,40	0,00	NS
65800000 CHARGES DIVERS DE GESTION COURANTE	1,40	0,00	NS
<i>Charges d'exploitation</i>	<i>110 700,71</i>	<i>0,00</i>	
<i>Résultat d'exploitation</i>	<i>-47 635,24</i>	<i>0,00</i>	

SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT

Période du 01/11/2019 au 31/12/2020 (Bilan)

Compte de résultat	31/12/2020	Néant	%
Résultat courant	-47 635,24	0,00	
Bénéfice ou perte	-47 635,24	0,00	

SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT

Déclaration et liasse fiscale



Désignation de l'entreprise : <u>SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT SPL</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>12 Rue Alfred kastler 71530 FRAGNES LA LOYERE</u>					
Numéro SIRET * <u>8 7 8 7 5 5 5 9 4 0 0 0 1 6</u>				Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N clos le. <u>31/12/2020</u>	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	540	AG	28
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	Terrains	AN		AO	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU	
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	862	BI	862
	TOTAL (II)	BJ	1402	BK	28
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	23820	BY	23820
	Autres créances (3)	BZ	270337	CA	270337
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	188875	CG	188875
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	223	CI	223
	TOTAL (III)	CJ	483256	CK	483256
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	484658	IA	28	484630
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise		SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT SPL		Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N 31122020		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :225000..)		DA	225000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)		DC		
	Réserve légale (3)		DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="text" value="EJ"/>)		DG		
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	-47635	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	177364	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
		Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financiers divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)		DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	22241	
	Dettes fiscales et sociales		DY	5724	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	279300	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	307266		
Ecart de conversion passif *		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	484630		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Écart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	307266	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Exercice N											
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total									
Désignation de l'entreprise : SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT SPL		Néant <input type="checkbox"/> *											
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC									
	Production vendue	<table border="0"> <tr> <td rowspan="2" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</td> <td>biens *</td> <td>FD</td> <td>FE</td> <td>FF</td> </tr> <tr> <td>services *</td> <td>FG</td> <td>63 052</td> <td>FH</td> </tr> </table>	}	biens *	FD	FE	FF	services *	FG	63 052	FH	FI	63 052
				}	biens *	FD	FE	FF					
	services *	FG	63 052		FH								
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	63 052	FK	FL	63 052							
	Production stockée *			FM									
	Production immobilisée *			FN									
	Subventions d'exploitation			FO									
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP									
	Autres produits (1) (11)			FQ	12								
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	63 065								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS									
	Variation de stock (marchandises)*			FT									
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU									
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV									
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	61 049								
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	509								
	Salaires et traitements *			FY	34 857								
	Charges sociales (10)			FZ	14 255								
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	28							
			- dotations aux provisions		GB								
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC								
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD									
	Autres charges (12)			GE	1								
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	110 700								
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	-47 635							
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH								
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI								
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ									
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK									
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL									
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM									
	Différences positives de change			GN									
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO									
Total des produits financiers (V)				GP									
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ									
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR									
	Différences négatives de change			GS									
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT									
Total des charges financières (VI)				GU									
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV								
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	-47 635							

Désignation de l'entreprise		SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT SPL		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VI)				HL	63065	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	110700	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	-47635	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	
			– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5)
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6	obligatoires	A9
			dont cotisations facultatives Madelin	A7		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

CADRE A		IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
					1		2		
							3		
							4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD		KE	KF 540	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN	KO
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW	KX
		Matériel de transport *				KY		KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC	LD
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes				LK		LL	LM	
	TOTAL III				LN		LO	IP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M	8T
Autres participations				8U		8V	8W		
Autres titres immobilisés				1P		1R	1S		
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U	1V 862		
TOTAL IV				LQ		LR	1S 862		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG		ØH	ØJ 1402		
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
					1		3		
					2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN		CØ	DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO		LV	LW 540 IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX	LY LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME MF	
	Inst. gales, agents et am. des constructions			IS		MG		MH MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	MK ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers			IU		MM	MN MO	
		Matériel de transport			IV		MP	MQ MR	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT MU	
	Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ	NA NB	
	Avances et acomptes				NC		ND	NE NF	
	TOTAL III				IY		NG	NH NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU	M7 ØW
Autres participations				IØ		ØX	ØY ØZ		
Autres titres immobilisés				1I		2B	2C 2D		
Prêts et autres immobilisations financières				1J		2E	2F 862 2G		
TOTAL IV				1J		NJ	NK 862 2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		ØK	ØL 1402 ØM		

Désignation de l'entreprise	SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT SPL	31122020	Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------	-------------------------------	----------	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF	28	PG		PH	28
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP	28	ØQ		ØR	28

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
TOTAL I											
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL II											
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL IV											
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			NY			NZ				
Total général non ventilé (NS + NT + NU)											
Total général non ventilé (NW - NY)											

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

Désignation de l'entreprise		SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT SPL		31122020		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
		1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		9U	9V	9W	9X		
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A		
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD			
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF				
	- financières	UG	UH				
	- exceptionnelles	UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.						10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

Désignation de l'entreprise : <u>SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT SPL</u>		31122020		Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	862	UV		UW 862	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	23820		23820		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	783		783		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1900		1900	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	267653		267653		
	Charges constatées d'avance	VS	223		223		
	TOTAUX		VT	295243	VU	294380	VV 862
RENVOS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	22241		22241		
Personnel et comptes rattachés		8C	188		188		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	66		66		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4924		4924		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	544		544		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	279300		279300		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	307266	VZ	307266		
RENVOS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT SPL					Exercice N clos le		13/11/2020		
		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) <input type="checkbox"/> ET <input type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/>									
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D du CGI)			RB)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre II)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)			XX	XW		
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *			XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)										I7
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)						I8
			- imposées au taux de 0%						ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			Plus-values nettes à court terme						WN		
			Plus-values soumises au régime des fusions						WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)			SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)			SW	WQ		
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)			SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	
								TOTAL I		WR	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS 47635		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E.*										WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)										WU	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV	
				- imposées au taux de 0 %						WH	
				- imposées au taux de 19 %						WP	
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure						WW	
				- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WZ
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts			(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A)			XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX	
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										ZY	
Majoration d'amortissement *										XD	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles (art.44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2		J.E.I. (art. 44 <i>sexies</i> A)	L5	XF	
		ZFU – TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 <i>terdecies</i>)	PA		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 <i>sexdecies</i>)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 <i>quaterdecies</i>)	XC		
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 <i>quindecies</i>)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 <i>septdecies</i>)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i>)			X9	0			Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)			YH
	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> A)			YA				dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> C)			YC
	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> B)			YB				dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> D)			YD
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> F)			YI				Créance dégagée par le report en arrière de déficit			ZI
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> G)			YL							
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2	
								TOTAL II		XH 47635	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables							Bénéfice (I moins II)		XI		
							Déficit (II moins I)			XJ 47635	
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *										ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										XL	
RÉSULTAT FISCAL							BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO 47635	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : <u>SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT SPL</u>		31122020	Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	4 7635
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)		YK	4 7635
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	255
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Total des provisions pour risques et charges			
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Total des provisions pour dépréciation			
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
Total des charges à payer			
TOTALS (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Annexe 2058-B
cadre II

Désignation de l'entreprise : SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT SPL

Exercice N clos le : 31122020

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
TOTAL			
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
TOTAL			

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
TOTAL WQ		TOTAL XG	



BIENS EN LOCATION SUIVI DES AMORTISSEMENTS

ANNEXLIB02

AMORTISSEMENTS A REPORTER	
AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS DÉDUITS DANS L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS RESTANT A REPORTER	

Désignation de l'entreprise : SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT SPL												Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB								
						- Autres réserves	ZD								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD			Dividendes	ZE									
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF									
	TOTAL I	ØF			Report à nouveau	ZG									
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)										
					TOTAL II		ZH								
RENSEIGNEMENTS DIVERS															
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 8025										XQ	10425			
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	19449			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	19033			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES 160										ST	12140			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	61049			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	509			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	509			
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	12611			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	10457			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *										ØB	34509			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%			
	- Numéro de centre agréé * XP										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL										
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC										
	Groupe: résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO										
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF										
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ												

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT SPL

 Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ⁽¹⁾		Valeur d'origine* ⁽²⁾	Valeur nette réévaluée* ⁽³⁾	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ⁽⁴⁾	Autres amortissements* ⁽⁵⁾	Valeur résiduelle ⁽⁶⁾
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES
Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente ⁽⁷⁾	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⁽⁸⁾	Court terme ⁽⁹⁾	Long terme ⁽¹⁰⁾			Plus-value taxable à 19 % ⁽¹⁾ ⁽¹¹⁾
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽⁹⁾							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽¹⁰⁾			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⁽¹¹⁾							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : <u>SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT SPL</u>		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME							
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)							
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie						
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)						
	sur 10 ans						
	sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 <i>ter</i> et 1 <i>quater</i> CGI)						
TOTAL 1							
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1					
		N-2					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 <i>ter</i> et 1 <i>quater</i> du CGI)	N-1					
		N-2					
		N-3					
		N-4					
		N-5					
		N-6					
		N-7					
(à préciser) au titre de :	N-8						
N-9							
TOTAL 2							
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS							
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxés lors des opérations de fusion ou d'apport.							
<input type="checkbox"/> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		<input type="checkbox"/> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)					
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT SPL Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ①.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ②.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
		À 19 %, 16,5% ① ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ①		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

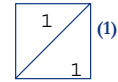
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT SPL</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT SPL		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le: 0 1 1 1 2 0 1 9	et clos le: 3 1 1 2 2 0 2 0	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :	YP	2
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XI	
TOTAL 2	OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾		
Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.	SA	0
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)	GX	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HY
Période de référence	GY	GZ
Date de cessation		HR
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.		

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 0 |

N° SIRET 8 | 7 | 8 | 7 | 5 | 5 | 5 | 9 | 4 | 0 | 0 | 0 | 1 | 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT SPL

ADRESSE (voie) 12 Rue Alfred kastler

CODE POSTAL 71530 VILLE FRAGNES LA LOYERE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	225
---	----	---	--	----	-----

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
---	----	--	--	----	--

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 0 |

N° SIRET 8 | 7 | 8 | 7 | 5 | 5 | 5 | 9 | 4 | 0 | 0 | 0 | 1 | 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT SPL

ADRESSE (voie) 12 Rue Alfred kastler

CODE POSTAL 71530 VILLE FRAGNES LA LOYERE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
						Pays	<input type="text"/>

Edité à partir de Loop V4.21.7

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

